

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

NOGAS CARRELAGES
3 ALLEE DE L ANCIEN CHATEAU

02190 Neufchâtel-sur-Aisne

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
28/02/2025	F01250200248	411422	F01250200248	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Soissons					
PJCFC5D501	CHAPE CEMFLOOR HPC C16 F3	4	M3	186.00	744.00	20 %
403	SP CEMEXA	4	M3	16.00	64.00	20 %
TI	Transport incomplet	2		23.00	46.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	4	UN	1.50	6.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	4	UN	2.50	10.00	20 %
552	REP	4	UN	1.68	6.72	20 %

Mode de règlement : LCR

Echéance : 15/04/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	876.72 €
Total TVA :	175.34 €
Total TTC :	1,052.06 €
RESTE A PAYER :	1,052.06 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250200248	F01250200248	28/02/2025	411422	NOGAS CARRELAGES

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 142427 Soissons						
05/02/2025	004410847	411422	PJCFC5D501	CHAPE CEMFLOOR HPC C16 F3	4	M3
05/02/2025	004410847	411422	552	REP	4	UN
05/02/2025	004410847	411422	403	SP CEMEXA	4	M3